Bibliothèque Nationale du Québec

BENEDICTION SOLENNELLE

DU

T. R. P. DOM M. ANTOINE

Abbé de N. D. du Lac des Deux Montagnes d'Oka

A L'EGLISE de NOTRE-DAME de MONTREAL

LE 29 JUIN 1892

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

MONTREAL
ARBOUR & LAPERLE, Imprimeurs
191 & 193 RUE ST-URBAIN

1892

A l'occasion de la bénédiction du T. R. P. Dom M. Antoine récemment élu abbé de N. D. du Lac des Deux Montagnes à Oka, qui doit avoir lieu le 29 juin à Notre-Dame de Montréal, nous donnons ici, d'après le Pontifical, l'ensemble des diverses cérémonies accompagnant cette solennité.

C'est la première fois qu'il nous est donné au Canada d'assister à une semblable fête : aussi nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt d'en marquer les principales cérémonies. On pourra ainsi en suivre aisément l'ensemble qui est à la fois touchant et grandiose.

***

Le T. R. P. Dom M. Antoine, Abbé de la Trappe d'Oka, est né en France, à la Jumellière (Maine et Loire), le 17 juin 1852 ; il fit ses études de théologie au Grand Séminaire d'Angers et fut ordonné prêtre le 22 décembre 1877. Il appartenait au diocèse du regretté Mgr Freppel, et ce fut de ce vaillant prélat qu'il obtint la permission d'entrer au monastère de Bellefontaine, (France). Il est venu au Canada à la fin de l'année 1886 et fut nommé peu après prieur du monastère de N. D. du Lac des Deux Montagnes.

Lors de l'érection de ce couvent en Abbaye par le Souverain Pontife, le P. Dom Antoine fut élu abbé, au mois de mars dernier.

***

Les armes du nouvel abbé sont des armes jumelles portant d'un côté celles du monastère : l'image de la mère Vierge dans un nuage et regardant une fontaine jaillissant sur champ d'azur.

Et les armes propres de l'abbé qui se composent d'une croix au-dessus d'une gerbe et un rocher buissonneux, sur fond de sinople, avec ces mots : *In sudore et patientia.*

X
046
FBE27
FS

B. G. R.
NO 4167

BENEDICTION SOLENNELLE

D'UN

ABBÉ MÎTRÉ

Les préparatifs

Avant la bénédiction, il faut que le consécrateur soit certain que la commission lui en a été donnée par des lettres apostoliques.

Le jour fixé par la bénédiction doit être un dimanche, ou l'une des fêtes des apôtres, ou une autre fête si le Souverain Pontife en a fait la concession spéciale ; il convient que le consécrateur et l'élu jeûnent le jour précédent.

Si la bénédiction a lieu hors de la cour romaine, il faut que l'évêque consécrateur soit l'évêque diocésain du monastère de l'abbé élu.

***

Dans l'église où doit se faire la bénédiction, on prépare deux chapelles, une plus grande pour l'évêque consécrateur, et une plus petite pour l'abbé élu. A la plus grande, il y aura un autel préparé selon l'usage, avec une croix au milieu et au moins quatre chandeliers.

On prépare aussi tout près, dans un lieu convenable, une crédence pour le consécrateur, sur laquelle il y aura une nappe propre, deux chandeliers, des vases à laver avec leurs essuie-mains, un vase d'eau bénite avec l'aspersoir, un encensoir avec la navette, la cuiller et de l'encens, les burettes avec du vin et de l'eau pour le saint sacrifice, le calice, la boîte des hosties.

51557

Il faut aussi tous les ornements pontificaux, de la couleur convenable au temps et à la qualité de la messe, savoir : les sandales, l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la tunicelle, la dalmatique, les gants, la chasuble, la mître brodée, l'anneau pontifical, le bâton pastoral, le manipule.

***

On prépare un riche fauteuil pour le consecrateur, et trois sièges pour l'élu et les deux abbés assistants ; un Missel et un Pontifical. Le consécrateur doit avoir au moins trois chapelains en surplis et deux serviteurs à la crédence.

Dans la chapelle plus petite de l'élu, qui doit être séparée de la plus grande, ou prépare un autel avec une croix et deux chandeliers ; on y met un Missel et un Pontifical, et tous les ornements pontificaux de couleur blanche, tels qu'ils sont énumérés pour le consécrateur, et en outre une chape blanche ; il faut près de l'autel une petite crédence couverte d'un linge propre, des vases pour se laver les mains.

Il faut aussi cinq serviettes d'égale mesure, faites de toile fine. Il faut au moins huit cierges d'une livre chacun, quatre sur l'autel du consécrateur, deux sur la crédence, et deux sur l'autel de l'élu.

Il faut un anneau avec diamant ou pierre qu'on devra bénir et remettre à l'élu. Il faut pour l'offertoire deux torches ou flambeaux du poids de quatre livres, deux pains entiers, deux barils de vin, ornés les uns et les autres, savoir, deux argentés et deux dorés ; on y représente aux deux côtés les insignes du consécrateur et de l'élu, avec le chapeau, ou la croix, ou la mître, selon le grade et la dignité de chacun.

Sont aussi présents deux abbés assistants qui sont revêtus du surplis, de l'étole, de la chape et de la mître simple blanche.

Lettres Apostoliques

A l'heure convenable, le consécrateur, l'abbé élu, les abbé assistants et les autres qui doivent assister à la bénédiction se rendent à l'église. Le consécrateur va s'asseoir

sur un fauteuil, devant le milieu de l'autel, la face du côté opposé ; l'élu, revêtu de ses habits ordinaires et couvert de la barrette, s'approche au milieu des abbés assistants qui ont leurs ornements et leurs mîtres ; arrivé devant le consécrateur, il se découvre, le salue avec respect, et lui remet les *lettres apostoliques* qui sont lues publiquement par le notaire du consécrateur. L'élu s'agenouille devant l'évêque qui se lève, et, après avoir déposé la mître, lit plusieurs oraisons.

Examen

Ensuite, l'élu et les assistants étant assis dans l'ordre qu'on a indiqué, le consécrateur lit d'une voix intelligible l'examen sans rien changer. Les abbés assistants disent à voix basse les mêmes choses que le consécrateur, et tous doivent être assis la mître en tête.

Alors l'élu se levant à chaque fois, répond, tête découverte à toutes les questions: " Je le veux. "

Commencement de la messe

Cet examen étant fini, les abbés assistants conduisent l'élu devant le consécrateur ; il se met à genoux et lui baise la main avec respect. Alors le consécrateur dépose la mître, se tourne vers l'autel avec ses ministres, fait la confession à l'ordinaire, ayant l'élu à sa gauche, les abbés debout devant leurs sièges, font pareillement la confession avec leur chapelain. Quand elle est faite, le consécrateur monte à l'autel, le baise, ainsi que l'Evangile de la messe qu'il doit dire, et fait à l'ordinaire l'encensement de l'autel. Ensuite il va à son trône ou au fauteuil, et continue la messe jnsqu'à *Alleluia*, ou jusqu'au dernier verset du Trait ou de la Prose, exclusivement.

En même temps les abbés assistants conduisent l'élu à sa chapelle ; il y dépose la chape ; des acolytes lui mettent les sandales, s'il ne les a pas prises auparavant ; il lit en même temps les oraisons accoutumées. Ensuite il reçoit la croix pectorale ; on dispose son étole, de manière qu'elle pende de chaque épaule. Puis on le revêt de la tunique et et de la dalmatique ; on lui met la chasuble et le manipule ;

ainsi revêtu, il s'approche de son autel ; étant debout au milieu entre les abbés assistants, la tête découverte, il lit toute la messe jusqu'à *Alleluia*, ou jusqu'au dernier verset du Trait ou de la Prose exclusivement ; il ne se tourne pas vers le peuple quand il dit *Dominus vobiscum*, comme on le fait aux autres messes.

Quand le Graduel est fini, si l'on doit dire *Alleluia*, sinon avant le dernier verset du Trait ou de la Prose, le consécrateur va à son fauteuil devant le milieu de l'autel, et s'y assied avec la mître ; les abbés assistants amènent de nouveau l'élu devant le consécrateur ; l'élu découvert se prosterne à la gauche de l'évêque.

Prostration de l'Abbé élu, Psaumes de la Pénitence et Litanies des Saints

Pendant que l'abbé élu est ainsi prosterné, le chœur alternant avec les chantres, récite les psaumes de la pénitence, puis on reprend l'antienne : *Ut reminiscaris.*

Alors un chantre commence les litanies des Saints en disant *Kyrie Eleison*, etc. On les dit en entier comme à l'ordination d'un sous diacre.

Après ces mots : *Ut omnibus*, etc., le consécrateur se lève, se tourne vers l'élu, prend le bâton pastoral de la main gauche, et fait en chantant sur le ton des litanies, des signes de croix sur l'élu.

Ensuite le consécrateur se met de nouveau à genoux, et lui-même ou celui qui a commencé les litanies, les reprend et les achève.

Imposition des mains

Alors le consécrateur touche des deux mains la tête de l'abbé élu, en prononçant une oraison ; puis il relève les mains et les tenant étendues,il dit encore une autre oraison. Il termine d'une voix plus basse, qui cependant puisse être entendue de ceux qui l'entourent.

Tradition de la Règle, de la Crosse, de l'Anneau, de la Mitre et des Gants

Alors, l'évêque consécrateur, ayant la mître, donne à l'élu la rêgle du monastère, c'est-à-dire la règle de saint Benoit, en prononçant une oraison.

Cela étant fait, il dépose la mître, se lève et bénit le bâton pastoral, s'il ne l'a pas été.

Ensuite le consécrateur dépose la mître, se lève, et si l'anneau n'a pas été bénit auparavant, il le bénit.

***

Il s'assied, reçoit la mître, et lui seul met l'anneau au doigt annulaire de la main droite à celui qu'il vient de bénir.

Le consécrateur admet l'abbé au baiser de paix ; chacun des abbés assistants le fait aussi ; le consécrateur se lève et se rend à son siège ; puis il continue la messe jusqu'à l'Offertoire inclusivemeut. L'abbé élu avec les abbés assistants se rend à sa chapelle et continue aussi la messe.

L'Offertoire etant récité, le consécrateur s'assied avec la mître devant l'autel. Le consacré vient de sa chapelle, au milieu des abbés assistants, se mettre à genoux devant le consécrateur ; il lui présente deux flambeaux allumés, deux pains, deux barils pleins de vin, et baise respectueusement la main du consécrateur qui reçoit ces offrandes.

Ces offrandes seront por.ées par des religieux de la communauté.

Puis le consécrateur et l'abbé continuent la messe.

Le consécrateur ayant pris le corps du Seigneur ne prend qu'une partie du précieux sang, avec la particule de l'hostie qui a été mise dans le calice. Avant de se purifier, il communie le consacré qui est devant lui comme auparavant au coin de l'Épitre, debout et incliné, et non pas à genoux, d'abord sous l'espèce du pain, ensuite sous celle du vin ; puis il prend la purification, et en présente au consacré. Il lave ensuite ses doigts sur le calice et prend l'ablution, reçoit la mître et se lave les mains.

Après la *Post communion*, l'évêque consécrateur donne solennellement la bénédiction. Ensuite l'évêque s'assied au

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

milieu de l'autel. L'abbé élu, ayant sur la tête sa barrette, s'agenouille devant lui. Alors, l'évêque, ayant déposé sa mître, se lève et bénit la mître de l'abbé, si elle ne l'a déjà été, et il la place sur la tête de l'abbé en disant :

" Nous mettons sur la tête de l'abbé votre serviteur le casque de défense et de salut......

Puis, il bénit les gants, s'ils ne l'ont été déjà, et ensuite il les met aux mains de l'abbé, après lui avoir préalablement enlevé son anneau abbatial, en disant une oraison.

L'oraison terminée, il lui met l'anneau.

Alors, au son des cloches, l'évêque consécrateur conduit l'abbé sur le siège même dont il s'est servi et qui est placé devant le milieu de l'autel.

Se tenant à la droite de l'abbé tourné vers l'autel, et après avoir déposé sa mître, il entonne le *Te Deum* que continuent le chœur et les chantres.

Bénédiction du peuple par l'Abbé

Après le premier verset du *Te Deum*, l'abbé se lève, parcourt l'église accompagné des deux abbés assistants et bénit la foule : puis revenant à son siège, il y prend place pendant que l'évêque consécrateur, sans la mître, se tient près de lui.

Après quelques oraisons, l'évêque, revêtu de la mître, se rend à l'autel du côté de l'Evangile, où se tiennent les abbés assistants. L'abbé élu se lève, ayant la mître sur la tête et la crosse à la main, bénit solennellement le peuple en disant : *Sit nomen benedictum*, etc......

Puis se retournant à l'autel, du côté de l'épitre, il fait une génuflexion du coté du consécrateur en chantant ; *ad multos annos.*

Et alors le consécrateur le reçoit au baiser de paix. Les abbés en font autant, puis ils conduisent l'abbé élu à sa chapelle, mître en tête, et la crosse à la main, où il dit l'Evangile de St-Jean.

Enfin l'évêque consécrateur se rend à son siège et dépose les vêtements sacrés. Ensuite l'abbé et les assistants font selon l'usage leur action de grâces et tous se retirent en paix.

ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs, 191 et 193, rue St-Urbain, Montréal.